

Problèmes d'aménagement régional en Haute-Argovie

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **39 (1968)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La forêt trouvera, dans ses ressources naturelles inépuisables, les éléments propres à sa conservation ; pour cela, il faut que nous l'y aidions, qu'on ne lui fasse pas violence et que sa valeur ne soit jamais mise en doute.

Si les particularités de la forêt et de son économie continuent d'être reconnues, si la compréhension des pouvoirs publics ne nous est pas refusée, si, enfin, les propriétaires eux-mêmes font l'effort indispensable d'adaptation, la forêt continuera de remplir les tâches du passé, auxquelles s'ajoutent celles d'aujourd'hui et de demain.

J.-P. F.

Problèmes d'aménagement régional en Haute-Argovie

L'une des étapes les plus décisives pour le succès d'une association d'aménagement régional est l'élection d'un chef du plan d'aménagement. C'est sur lui que repose la responsabilité envers les organes législatifs (assemblée des délégués) et exécutif (comité directeur), ainsi que la coordination entre le comité technique et les différents spécialistes de la région qui collaborent à ce projet multidisciplinaire que représente un plan d'aménagement régional. C'est lui également qui possède un « tableau de bord » très détaillé sur lequel doivent toujours figurer, conjointement, les prévisions à longue échéance, les impératifs immédiats et les possibilités de réalisation, qu'elles soient techniques, structurelles, financières ou politiques.

Le comité directeur de l'Association d'aménagement régional de la Haute-Argovie, réuni à Langenthal le samedi 26 octobre, sous la présidence de M. Guggenheim, s'est prononcé sur la personne de l'ingénieur du plan d'aménagement qu'elle va proposer aux délégués des communes lors de la prochaine assemblée générale.

Cette assemblée devra également décider de la demande de diverses subventions au canton et à la Confédération, afin que trois études de première urgence puissent être confiées à des bureaux spécialisés. Il s'agit en premier lieu de la station d'élimination des ordures, dont l'emplacement comme le rayon de desserte qu'elle devra avoir posent de sérieux problèmes. Une autre subvention sera destinée à la première étape du projet de la route de déviation de la N 1 par Langenthal. Enfin, des recherches hydrogéologiques sont extrêmement pressantes en Haute-Argovie.

Ces trois études particulières seront exécutées dans le cadre de la première phase du plan d'aménagement régional, c'est-à-dire la période des recherches préliminaires à l'organisation d'une infrastructure régionale. Cette première étape des travaux nécessitera encore d'autres expertises. C'est pourquoi le vote d'une quatrième subvention, destinée à l'élaboration d'un plan directeur global, sera proposé à l'assemblée générale.